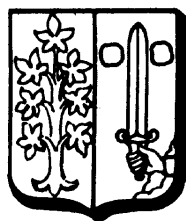


DEPARTEMENT DE LA MOSELLE (57)

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

#### Délibération n°01/03/2020 : Délégations du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

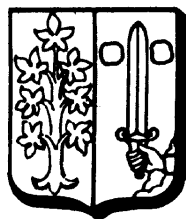
Vu la délibération 02/2020, du conseil municipal du 3 juillet 2020 fixant à quatre le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 3 juillet 2020,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, de l'attribution de délégations à chaque adjoint ainsi que la désignation de deux Conseillers Municipaux délégués, selon le tableau ci-dessous :

Délégation	Attribution à	Qualité
Environnement, cadre de vie, urbanisme	Françoise LAURENT	1 <sup>ère</sup> Adjointe
Affaires financières, administratives et juridiques	Lucien BEHR	2 <sup>ème</sup> Adjoint
Travaux, bâtiments communaux, espaces verts, gestion du personnel communal	Marc BERTIN	3 <sup>ème</sup> Adjoint
Voiries, Sentiers	Alain BELLANGER	4 <sup>ème</sup> Adjoint
Sécurité des biens et des personnes, Sécurité routière	Robin SINGER	Conseiller municipal délégué
Actions sociales, Jeunesse, relations avec les associations	Aurore BERNHARDT	Conseillère municipale déléguée

Le Conseil Municipal prend note des attributions de chacun.



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

**SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30**

### Délibération n°02/03/2020: Représentant du Conseil Municipal aux organismes extérieurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein de divers organismes extérieurs.

Monsieur le Maire propose :

<b>Organisme</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
SIVOM des COTES	Aurore BERNHARDT Romain MITHOUARD	Michel DUMONT Séverine CONRARD
AGURAM (Agence d'Urbanisme d'Agglomération de Moselle)	Françoise LAURENT	
CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges transférées)	Lucien BEHR	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°03/03/2020: Indemnités des élus

#### Indemnités de fonctions au Maire, aux Adjointes et Conseillers Municipaux Délégués

Le Conseil municipal,

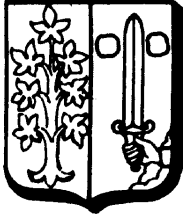
Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de quatre adjoints,

Vu la délibération 02/2020 du Conseil Municipal, en date du 13 juillet 2020, donnant désignant deux conseillers municipaux délégués,



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

Vu les arrêtés municipaux en date des 13 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Madame LAURENT Françoise et Messieurs BEHR Lucien, BERTIN Marc et BELLANGER Alain, adjoints ainsi que Madame BERNHARDT Aurore et Monsieur SINGER Robin conseillers municipaux délégués,

Considérant que la commune compte 723 habitants,

Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant la volonté de M. DUMONT Michel, Maire de la commune de FEY, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de 723 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués en exercice,

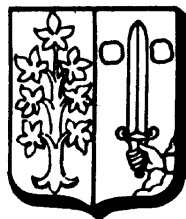
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux délégués et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

### DECIDE

#### **ARTICLE 1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 900 € brut soit 23.13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 1<sup>er</sup> adjoint : 250 € brut soit 6.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 250 € brut soit 6.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3<sup>ème</sup> adjoint : 250 € brut soit 6.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4<sup>ème</sup> adjoint : 250 € brut soit 6.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Les Conseillers municipaux délégués : 250 € brut soit 6.42 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

#### **ARTICLE 2 – Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

#### **Délibération n°04/03/2020: Constitution des Commissions Communales**

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux.

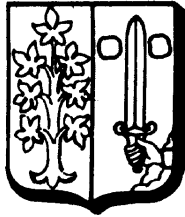
Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création de 10 commissions :

<b>Commissions</b>	<b>Président</b>	<b>Membres</b>
Sécurité ERP (Etablissement Recevant du Public)	DUMONT Michel	SINGER Robin
Elections	BERTIN Marc	RICHARD Laetitia SEMIN Denis
Appels d'Offres	BELLANGER Alain	SINGER Robin BERTIN Marc BEHR Lucien MITHOUARD Romain
Cadre de vie et environnement	LAURENT Françoise	DERAM Etienne DUFOUR Brigitte ESCOFFRES Quentin GRANDJEAN Stéphane MITHOUARD Romain
Finances	BEHR Lucien	BERTIN Marc SINGER Robin
Travaux	BERTIN Marc	BELLANGER Alain MITHOUARD Romain SINGER Robin
Sécurité	SINGER Robin	DERAM Etienne DUFOUR Brigitte LEHAIR Bruno MITHOUARD Romain

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

Action Sociale	BERNHARDT Aurore	BELLANGER Alain CONRARD Séverine DERAM Etienne LAURENT Françoise
Mobilités douces	BELLANGER Alain	BEHR Lucien ESCOFFRES Quentin LAURENT Françoise
Communication	LAURENT Françoise	BEHR Lucien DUFOUR Brigitte REMY Lucas

Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales présentée.

### **Délibération n°05/03/2020: Délégations du Conseil Municipal au Maire**

#### **Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Le Conseil Municipal peut déléguer au Maire les pouvoirs énumérés dans l'article L2122-22 du CGCT.

Le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de 29 compétences définies par les textes.

Après en avoir pris connaissance,

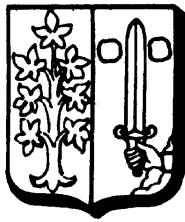
#### **1. Le Conseil Municipal décide d'extraire les compétences suivantes :**

- Celles dont les sujets sont, à l'échelle de la commune, suffisamment important pour que le conseil municipal ait à en délibérer (Ex : compétence 1 relative aux propriétés communales)
- Celles pour lesquelles la commune n'est pas concernée (Ex : compétence 2 relative aux tarifs des droits de voirie)
- Celles qui pourraient entraîner un conflit d'intérêt (Compétences 11 sur les rémunérations des auxiliaires de justice et 16 sur la capacité d'intenter des actions en justice)

#### **2. Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire 12 pouvoirs :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €
- Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre
- Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour les projets d'investissements figurant au budget

Adopté à l'unanimité

#### **Délibération n°06/03/2020: Prévention conflits d'intérêts**

Conformément à la loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique et qui a pour objet de prévenir les conflits d'intérêt, le Conseil Municipal doit prendre des mesures de prévention.

A ce jour, deux conflits d'intérêts, réels ou potentiels, sont identifiés :

##### **• Procédures judiciaires :**

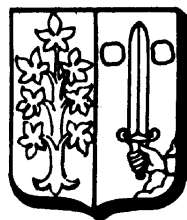
L'existence d'une procédure judiciaire entre la Commune de FEY et la famille du Maire impose au Conseil Municipal de déterminer quelques règles de prévention.

Ainsi, le Maire propose au Conseil Municipal :

- De déléguer ses compétences au 2ème adjoint, délégué aux affaires juridiques, pour toutes les questions relatives à cette procédure,
- De ne participer à aucune délibération relative à cette affaire.

Plus généralement, les délégations lui permettant :

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, ni de transiger avec les tiers

Ne lui seront pas attribuées tant que cette affaire ne sera pas soldée (voir point suivant)

#### **• Travaux (Voirie Balency)**

4 conseillers municipaux sont concernés à titre personnel par la prise en charge des travaux envisagés au cours du mandat pour la remise à niveau de la voirie de la rue des plantes et de la rue du terreau.

Ces conseillers s'engagent à ne pas participer aux délibérations sur ce sujet. Ils pourront cependant participer à la mise en œuvre des décisions du conseil municipal dans la limite des attributions que leurs confèrent leurs délégations

Adopté à l'unanimité

### **Délibération n°07/03/2020: Commissions Communales des Impôts Directs**

La Commissions des Impôts Directs a pour rôle majeur de donner son avis sur les évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Ces valeurs sont les bases sur lesquelles s'appliquent les taux de la fiscalité locale.

La commission est présidée par le Maire, Monsieur DUMONT Michel.

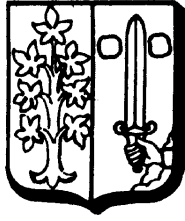
Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants choisis par l'administration fiscale parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales, résidant ou non de la commune, sur une liste, établie par le Conseil Municipal, comportant 24 personnes.

Le Conseil Municipal décide de désigner :

Titulaires	Suppléants
GRANDIDIER Bernard (extérieur)	MORO Michel (extérieur)
BEHR Lucien	GOMILA Hélène
BELLANGER Alain	GRANDJEAN Stéphane
BERNHARDT Aurore	LAURENT Françoise
BERTIN Marc	LEHAIR Bruno
CAUSSIN Philippe	MICHEL Sylvain
CONRARD Séverine	MITHOUARD Romain
DEMANGE Mélanie	PIETROWSKI Virginie
DERAM Etienne	POUSSLER Delphine
DUFOUR Brigitte	REMY Lucas
ESCOFFRES Quentin	SINGER Robin
FOREY Jean-Luc	TIRLICIEN Franck

Adopté à l'unanimité.

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

### Délibération n°08/03/2020: Approbation comptes de gestion

Approbation des comptes de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier de VERNY.

Le Conseil Municipal accepte sans réserve les comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier de VERNY concernant :

- Le budget principal,
- Le budget lotissements Sur Jonchières/PDS II
- Le Budget Extension Pré des Seigneurs

Adopté à l'unanimité

### Délibération n°09/03/2020: Approbation du CA budget principal

Sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2019 détaillés comme suit :

*Fonctionnement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 306 368,26 €

**Recettes :**

Réalisé : 457 863,67 €

**Solde d'exécution : 151 495.41 €**

**Report exercice 2018 : 253 720,72 €**

**Résultat excédentaire : 405 216,13 €**

*Investissement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 318 321,07 €

Reste à réaliser : 14 200 €

**Recettes :**

Réalisé : 545 328,60 €

**Solde d'exécution : 227 007,53 €**

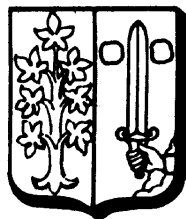
**Report exercice 2018 : -332 757,61 €**

**Résultat déficitaire : -105 750,08 €**

**Besoin de financement : 119 950,08 €**



ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

**SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30**

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint approuve le compte administratif de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité

### **Délibération n°10/03/2020: Approbation du CA Lotissements Pré des Seigneurs/Sur Jonchières**

Sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2019 détaillés comme suit :

*Fonctionnement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 126 660,80 €

**Recettes :**

Réalisé : 526,18 €

**Solde d'exécution : -126 134,62 €**

**Report exercice 2018 : 1 961 574,04 €**

**Résultat excédentaire : 1 835 439,42 €**

*Investissement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 0 €

**Recettes :**

Réalisé : 0 €

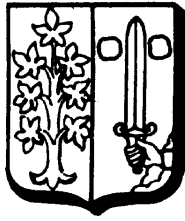
**Solde d'exécution : 0 €**

**Report exercice 2018 : - 1 834 913,24 €**

**Résultat déficitaire : - 1 834 913,24 €**

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint approuve le compte administratif de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30**

**Délibération n°11/03/2020: Approbation du CA Lotissement Extension Pré des Seigneurs**

Sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du compte administratif 2019 détaillés comme suit :

*Fonctionnement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 612 367,47 €

**Recettes :**

Réalisé : 1 293 113,30 €

**Solde d'exécution : 680 745,83 €**

*Investissement :*

**Dépenses :**

Réalisé : 603 271,22 €

**Recettes :**

Réalisé : 627 250,22 €

**Solde d'exécution : 23 979,00 €**

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, et sous la présidence de Monsieur BEHR Lucien, 2<sup>ème</sup> adjoint approuve le compte administratif de l'exercice 2019.

Adopté à l'unanimité.

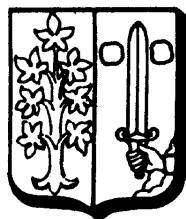
**Délibération n°12/03/2020: Approbation Budget Principal**

**1/ Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Compte administratif M14 2019 de la manière suivante :

- Au compte 1068 du budget primitif 2020 la somme de 119 950,08 €
- en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 285 266,05 € (Excédent de fonctionnement réalisé reporté)

Adopté à l'unanimité.



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

### SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

#### 2/ Présentation du Budget Primitif 2020 de la Commune

##### **Fonctionnement :**

Le budget est équilibré en dépenses et recettes : 678 449,05 €

##### **Investissement :**

Le budget est équilibré en dépenses et recettes : 495 261,08 €

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°13/03/2020: Approbation Budget Lotissements Pré des Seigneurs/Sur Jonchières

##### Présentation du Budget Lotissements Pré des Seigneurs/Sur Jonchières :

Le Budget 2020 est équilibré en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 1 835 439,42 euros

Investissement : 1 834 913,24 euros

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### Délibération n°14/03/2020: Approbation Budget Extension Lotissement des Pré des Seigneurs

##### Présentation du Budget Extension Pré des Seigneurs

Le budget est équilibre en dépense et recettes :

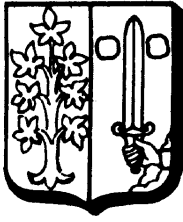
Fonctionnement : 1 939 717,05 euros.

Investissement : 1 340 892,44 euros

Le Conseil Municipal approuve le budget présenté.

Adopté à l'unanimité

ARRONDISSEMENT DE METZ



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY

SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30

### Délibération n°15/03/2020: Divers

**Immobilisations : mise à jour des catégories et définition des modalités d'amortissement**

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2321-2 et L2321-3 et R2321-1,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,

**CONSIDERANT :**

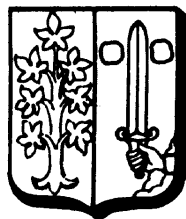
- La possibilité d'actualiser les catégories et les durées d'amortissement des immobilisations, suite aux évolutions réglementaires de la M14 entrées en vigueur au 1er janvier 2018.
- La décision de Metz Métropole d'utiliser depuis 2017 le dispositif des attributions de compensation en investissement,
- L'instruction M14 qui intègre les attributions de compensation en investissement à la catégorie des subventions d'équipement dont l'amortissement est obligatoire,
- La possibilité offerte par l'instruction M14 de neutraliser l'amortissement des attributions de compensation en investissement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

1. DECIDE d'utiliser le dispositif de neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement prévu par l'instruction M14 à concurrence de 100 % de l'amortissement.
2. AUTORISE en conséquence M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité.

ARRONDISSEMENT DE METZ



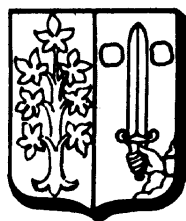
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30**

**RECAPITULATIF DE SEANCE**

<b>N° Délibération</b>	<b>Objet de la délibération</b>	<b>N° page</b>
1	Délégations du Maire	13
2	Représentants du Conseil Municipal aux organismes extérieurs	14
3	Indemnités des élus	14 à 16
4	Constitution des Commissions Communales	16-17
5	Délégations du Conseil Municipal au Maire	17-18
6	Prévention conflits d'intérêts	18-19
7	Commission Communale des Impôts Directs	19
8	Approbation des comptes de gestion	20
9	Approbation CA Budget principal	20-21
10	Approbation CA Lotissements PDS/SJ	21
11	Approbation CA extension PDS	22
12	Approbation Budget Principal	22-23
13	Approbation Budget Lotissements PDS/SJ	23
14	Approbation Budget Extension PDS	23
15	Divers	24
	RECAPITULATIF DE SCEANCE	25
	EMARGEMENT	26

ARRONDISSEMENT DE METZ



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FEY**

**SEANCE N°3 DU 13 JUILLET 2020 à 14 heures 30**

**EMARGEMENT**

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Absent(e)</b>	<b>Procuration à :</b>	<b>Signature</b>
DUMONT	Michel	X			
LAURENT	Françoise	X			
BEHR	Lucien	X			
BERTIN	Marc	X			
BELLANGER	Alain	X			
BERNHARDT	Aurore	X			
CONRARD	Séverine	X			
DERAM	Etienne	X			
DUFOUR	Brigitte	X			
ESCOFFRES	Quentin		X	LAURENT F.	
GRANDJEAN	Stéphane		X		
LEHAIR	Bruno	X			
MITHOUARD	Romain	X			
REMY	Lucas	X			
SINGER	Robin	X			